

**RÉSOLUTION N° 635**

**DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTE DE L'INSTITUT  
INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) ET DU  
CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT  
(CATIE) POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que l'article 100 du Règlement intérieur de la Direction générale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), établit que le Comité exécutif désigne les commissaires aux comptes qui sont chargés d'accomplir les travaux exposés au chapitre VII dudit Règlement

Qu'une commission spéciale composée de représentants de la Direction générale, avec la participation du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), a analysé les propositions présentées par cinq cabinets de vérification renommés, et conclu que le cabinet Deloitte & Touche S.A. a soumis la meilleure proposition en termes de qualité et de prix ; et

Que, s'appuyant sur ladite analyse, le Directeur général de l'IICA recommande au Comité exécutif de désigner le cabinet Deloitte & Touche S.A pour agir à titre de commissaires aux comptes de l'IICA et du CATIE pour la période 2018-2019,

DÉCIDE :

De désigner le cabinet Deloitte & Touche S.A. pour agir à titre de commissaires aux comptes de l'IICA et du CATIE pour la période 2018-2019, mandat qui pourra être prolongé par le Directeur général pour une période supplémentaire de deux ans.